

Compte rendu du CHS-CT du 3 octobre 2017

A l'ordre du jour de ce CHS la Direction avait inscrit :

- Approbation des procès-verbaux des réunions des 13 avril, 12 mai et 4 juillet 2017 (pour avis)
- Examen des exercices d'évacuation
- Examen des fiches de signalement
- Examen des registres hygiène et sécurité
- Présentation du guide médico-administratif
- Sécurisation des CFP d'YSSINGEAUX et de TERRASSON (pour avis)
- Examen du budget 2017 (pour avis)
- Installations à Langeac et Yssingaux suite aux restructurations (pour avis)
- Questions diverses.

En préambule, les représentants du personnel FO-DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

En préambule, nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude quant à la pérennité de notre instance. En effet, la seconde ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans les entreprises, signée vendredi 22 septembre 2017 par le Président de la République, officialise pour le secteur privé et dès le début 2018, le regroupement en une seule instance des comités d'entreprises, les délégués du personnel et le CHS CT.

Cette réforme ne tardera pas à s'appliquer dans le secteur Public, entraînant, sans aucun doute, une nouvelle dégradation de nos conditions de travail. A ce stade, il nous semble intéressant de rappeler que les CHS-CT Finances sont des exceptions dans la fonction publique surtout par les crédits budgétaires dont ils ont été dotés. Aussi, craignons-nous que dans un mouvement combinant uniformisation et économies, nos instances perdent leurs crédits budgétaires.

L'ordre du jour de ce CHS-CT nous ramène au contexte très difficile vécu depuis plusieurs années déjà par les agents de la DGFIP, qui doivent supporter un train ininterrompu de restructurations et de suppressions d'effectifs.

Leurs effets conjugués ont des conséquences négatives que les nombreux rapports émis dans le cadre du suivi des conditions de travail ne manquent pas régulièrement de pointer du doigt.

Les descriptions résultant du quotidien des agents, font état de quantités de travail très difficiles à résorber, dans un contexte où les charges sont en décalage avec les moyens humains disponibles.

Ces contraintes génèrent du stress, de la pression temporelle, des pertes de repères et des sentiments de frustration au regard de l'exécution des missions.

Dans le cadre d'une politique ambitieuse et volontariste visant à améliorer les conditions de travail, des mesures de prévention efficaces et concrètes sont nécessaires, rappelons que les Directeurs locaux ont une responsabilité forte en la matière.

Malheureusement, force est de constater qu'au-delà des mots bienveillants des Ministres, la réalité est tout autre, puisque de façon systématique les mesures censées prévenir les risques psychosociaux, renvoient soit à des questions d'organisations dans les services, soit à la pratique managériale des chefs de services en occultant la problématique des moyens.

C'est avec une certaine mauvaise foi que l'administration n'hésite d'ailleurs plus à présenter certains projets de restructurations comme étant susceptibles d'améliorer les conditions de travail, se dédouanant au passage d'une politique d'affaiblissement des ressources.

Quant aux facteurs de causalités exprimés par les agents, ils font le lien inlassablement avec les baisses d'effectifs et les réformes de structures incessantes

Ce ne n'est pas le projet de Loi de Finances 2018 qui va les rassurer: à la DGFIP, les personnels devront absorber la quasi totalité des suppressions d'emplois de fonctionnaires : 1648 soit 97% alors que nous représentons moins de 6% des effectifs de la Fonction Publique d'État.

C'est comme si, par exemple, l'on rayait de la carte les départements de la Charente-Maritime et des Pyrénées-Atlantiques ou bien des Côtes d'Armor, des Landes et de la Vendée.

C'est aussi comme si l'on supprimait 6 des 8 Directions du contrôle fiscal(DIRCOFI) ou 5 des 9 Directions des services informatiques (DISI).

Les choix sont clairs : en utilisant la DGFIP comme la variable d'ajustement du budget, le gouvernement considère que la lutte contre la fraude et le contrôle de l'usage de l'argent public ne sont plus ses priorités

Pour F.O- DGFIP 43, concernant les restructurations et dans le prolongement du dernier CTL, ces projets, qui se déclinent dans des contextes de pénurie d'effectifs, ne manquent pas d'occasionner des modifications touchant à l'organisation du travail, d'entraîner des changements de métier voire de la mobilité, sans oublier des aspects immobiliers contraignants, autant de sujets portant sur les conditions de travail des agents qu'il convient d'évaluer de façon la plus exhaustive, et le plus en amont possible.

Nous reviendrons en séance sur tous les points portés à l'ordre du jour de ce CHS-CT.

Pour F.O- DGFIP, au regard du contexte dégradé que nous venons d'évoquer en ce qui concerne les conditions de travail des agents de la DGFIP, il est d'autant plus légitime d'exiger l'arrêt immédiat des restructurations et des suppressions d'emplois »

1- Approbation des procès-verbaux des réunions des 13 avril, 12 mai et 4 juillet 2017

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

2- Examen des exercices d'évacuation

Brioude : l'exercice s'est correctement déroulé et n'appelle pas d'observations particulières.
Terrasson et DDFIP:il est noté que des fenêtres sont restées anormalement ouvertes.

3- Examen des fiches de signalement

Il a été demandé par les représentants du personnel que les fiches de signalement fassent l'objet systématique d'un point à l'ordre du jour. Lors de cette séance deux fiches ont été évoquées. L'une d'elle a donné lieu à une action en justice.

La direction rappelle que même en Haute-Loire il y a des risques et que la vigilance s'impose. Il est également important de réagir immédiatement en prévenant la hiérarchie.

4- Examen dématérialisé des registres SST

Il est relevé des insuffisances dans le nettoyage effectué par le prestataire sur le site d'Yssingeaux.
La direction confirme alors les difficultés rencontrées pour faire appliquer les clauses du contrat.

Il est encore une fois rappelé aux collègues qu'il est important d'inscrire les demandes sur le cahier hygiène et sécurité dématérialisé, sur Ulysse 43.

4- : Présentation du guide médico-administratif

Ce guide rappelle la réglementation relative à la médecine de prévention, son rôle et son articulation avec les services RH. Les représentants **FO-DGFIP** rappellent la difficulté pour notre département de devoir fonctionner sans médecin de prévention.

5- : Sécurisation des CFP d'YSSINGEAUX et de TERRASSON

La direction présente le résultat de ses cogitations sur la sécurisation des 2 sites.

-CFP Le PUY

La DDFIP avait fait provisionner au CHS-CT la somme de 11 000 € pour installer des digicodes à l'entrée de chaque étage.

La bonne nouvelle concernant ce site est que la Direction Générale a finalement abondé la dotation globale de fonctionnement de la DDFIP 43 d'un montant de 10 000 € pour effectuer des travaux visant à étanchéifier la zone administrative et publique du CFP du Puy.

La mauvaise nouvelle est que la Direction Générale impose son projet: « les usagers devront rester au rez-de-chaussée en attendant que les agents des différents services viennent les chercher pour les recevoir en étage, puis les raccompagnent à l'issue du rendez-vous. Pour ce faire, une paroi semi vitrée sera installée dans le hall de l'accueil afin d'empêcher les contribuables de pouvoir monter librement dans les étages. Les toilettes situées dans l'aile gauche du bâtiment seront rendues inaccessibles aux usagers... Le couloir et l'escalier situés à proximité de la caisse seront soumis à contrôle d'accès.»

En fait, l'abondement ne correspond pas au projet de la direction et tel qu'il a été validé par le CHS-CT.

Au final, malgré leur réticence sur la prise en charge par le CHS de travaux incombant normalement à l'Administration, l'ensemble des représentants des personnels vote pour le financement par le CHS-CT des travaux à l'entrée de chaque service, à hauteur de 12 500 €.

La DDFIP financera la sécurisation du rez-de-chaussée à hauteur de 12 500 € (dont 10 000 € d'abondement DGFIP).

Il est acté que l'agent d'accueil enverra directement les redevables au 2ème étage (SIE) et au PELP-PTGC : ceux-ci se manifesteront auprès des services par une sonnette.

Les autres services du site seront avertis par l'agent d'accueil et devront venir chercher leurs redevables.

Les représentants **FO-DGFIP** insistent pour que la charge de travail de l'agent d'accueil soit réévaluée.

- CFP Yssingeaux

Le projet présenté par la direction bénéficie également d'un abondement DGFIP de 2 000 €.

De l'avis même de la direction, ce projet présente trop d'imperfections : l'accès handicapés et le suivi des redevables arrivants seuls au rez-de-jardin.

M THIEBAUT, l'inspecteur hygiène et sécurité présent, propose alors de se rendre sur site et de faire un rapport au CHS. Le projet sera donc revu en 2018.

Les représentants **FO-DGFIP** votent contre ce projet mal finalisé.

6- : Examen du budget 2017

Les crédits inscrits pour les formations sont diminués car certaines, vu le nombre insuffisant de candidats inscrits ont dû être abandonnées (recyclage secourisme, maniement des extincteurs, gestion de situations conflictuelles, ergonomie au bureau, gestion du stress, habilitation électrique).

Un abondement est proposé pour la sécurisation du site de Terrasson: les crédits engagés par le CHSCT s'élèvent à 12 500 €, soit 1 500 € de plus que prévu.

Le reliquat permettra d'acheter quelques bras et supports d'écrans.

Les représentants **FO-DGFIP** votent pour.

7 - Installation à Langeac et Yssingeaux suite aux fermetures des trésoreries de Paulhaguet et Tence

Les projets d'installation sont présentés: ils se résument, sur le plan immobilier, à la création d'un bureau pour recevoir le futur adjoint dans chaque site.

Des postes de travail, déjà disponibles dans chacun des deux sites, accueilleront les agents des 2 trésoreries fermées.

Les représentants **FO-DGFIP** font remarquer que pour Langeac le local dédié aux archives disparaît et que cette situation est problématique compte tenu du nombre élevé de collectivités gérées dans le poste.

Une opération destruction est programmée. Pour le reste, les archives seraient transférées à la direction : cette situation compliquera les conditions de travail des collègues.

Nous avons aussi fait part de la difficulté à chauffer l'espace dédié au nouveau bureau de l'adjoint à Langeac et du froid qui entre par la boîte aux lettres de la trésorerie: d'après la direction, les travaux prévus prennent en compte ces éléments.

Les élus **FO-DGFIP** votent contre pour marquer leur hostilité à la fermeture des deux trésoreries.

8- Questions diverses

- Ressources humaines : 2 cas de collègues ayant eu des problèmes liés à leur situation de maladie ou de handicap sont évoqués. Les représentants **FO-DGFIP** déplorent le manque de communication de la direction qui n'a pris aucune précaution avec des personnels fragilisés.
- Transfert du pôle enregistrement au SPF au 1er octobre: le manque de préparation de ce transfert est une nouvelle fois souligné. Les personnels vivent très mal cette restructuration : leur situation doit être surveillée avec vigilance par la direction.

Les représentants Force Ouvrière : **Robert GAGNE, Karine VEYSSEYRE (Titulaires) , Jocelyne LIMAGNE (suppléante)**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____ , le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

